

LA SIDRA DE LA SEMAINE DE LA JEUNESSE LOUBAVITCH DE GRENOBLE - MOIS D'AOUT

7"03

Le Beth 'Habad de Grenoble vous souhaite un très bon mois d'Août
et vous donne rendez-vous en Septembre avec des forces spirituelles renouvelées !

Epicierie cachère La Makolette

105, cours Jean Jaurès - Tél 04 76 84 68 63
et 06 67 96 22 60 - makolette@gmail.com
Du 1^{er} au 31 Août, ouverture les mercredi et jeudi
de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30,
et les vendredi et dimanche de 9h30 à 12h30

Restaurant Cachère Le 26

4 bis, rue des Bains - Tél 06 61 88 49 59
b.didier.traiteur@gmail.com
Fermé jusqu'au Lundi 12 Août
Réouverture le Mardi 13 Août à midi
Du 13 au 31 Août : ouvert uniquement le midi

MIKVE EN AOUT A GRENOBLE

LE MIKVE 'HAYA MOUCHKA DU BETH 'HABAD
DE GRENOBLE EST OUVERT TOUT LE MOIS
D'AOUT, SUR RDV TELEPHONIQUE.

Mesdames, pour prendre rendez-vous, appelez
soit Mme Batcheva Lahiany au 06 09 51 40 24,
soit Mme Esther Serfaty au 06 52 18 10 00

CHABBAT DEVARIM 10 Août - 9 Av

Chabbat 'Hazone

Allumage 20h30 - Fin 21h40

Début du jeûne du 9 Av : Chabbat 10/08 à 20h52

Dim 11/08 : Jeûne du 9 Av repoussé - Fin 21h24

Heure limite du Chéma

Du 04/08 au 08/08 1^{ère} h 9h10 2^{ème} h 10h04

Du 09/08 au 13/08 1^{ère} h 9h14 2^{ème} h 10h06

- LA PARACHA EN BREF -

DEVARIM (DEUTÉRONOME 1,1-3,22)

Le premier du mois de Chevat (37 jours avant qu'il ne quitte ce monde), Moïse commence sa répétition de la Torah devant les Enfants d'Israël rassemblés, retraçant les événements survenus et évoquant les Lois reçues au cours du voyage de quarante années depuis l'Égypte jusqu'au Sinaï et, de là, vers la Terre Promise. Il réprimande les Enfants d'Israël pour leurs fautes et leurs iniquités et les engage à rester attachés à la Torah et à en observer les commandements sur la terre que D.ieu leur donne en héritage pour l'éternité et dans laquelle ils vont entrer après sa mort.

Moïse rappelle aussi la nomination des hommes chargés d'alléger son propre fardeau en exerçant la magistrature et en enseignant au peuple la parole de D.ieu ; le voyage dans le grand et redoutable désert; l'envoi des explorateurs et la réaction du peuple qui, entendant leur récit, crut impossible l'entrée en Terre Promise, ce qui entraîna le décret divin que toute la génération de l'Exode périrait au désert. "Aussi contre moi, dit Moïse, D.ieu fut en colère à votre sujet, me disant : toi non plus tu ne t'y rendras pas."

Moïse fait également le récit d'événements plus récents : le refus des nations de Moab et Ammon d'autoriser les Israélites à traverser leurs territoires; les guerres contre les rois émorites Si'hon et Og et l'installation sur leurs terres des tribus de Réouven, de Gad et d'une partie de la tribu de Manassé ; puis vient le message de Moïse à son successeur, Josué, qui va faire entrer le peuple dans la terre et les mener dans les batailles pour sa conquête : "Ne les crains pas, car l'Éternel votre D.ieu, c'est Lui qui combattrait avec vous".

DEVARIM CHABBAT 'HAZONE

La vision double

La Paracha *Devarim* est invariablement lue le Chabbat qui précède *TichaBeAv*, "le 9 Av", jour qui commémore la destruction du premier et du second *Beth Hamikdash*, les Temples de Jérusalem.

Ce Chabbat est connu sous le nom de *Chabbat 'Hazone*, "le Chabbat de la vision", car le premier mot de la *Haftara* est 'hazone, "vision", la vision épouvantable évoquée par le prophète Yichayahou (Isaïe).

Cependant, le célèbre Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev explique que ce Chabbat prend le nom de *Chabbat 'Hazone* parce qu'en ce jour "à chaque Juif est accordée une vision lointaine du troisième *Beth Hamikdash*."

Comment concilier ces interprétations apparemment tellement opposées de la "vision" du *Chabbat 'Hazone* ?

Examinons tout d'abord une question plus générale concernant la destruction du *Beth Hamikdash*.

La loi statue qu'il est interdit de démolir même une toute petite partie du *Beth Hamikdash*, si cela se produit dans une intention destructrice. A fortiori est-il interdit de détruire le *Beth Hamikdash* tout entier !

Puisque D.ieu est, pour ainsi dire, lié aux mêmes commandements que ceux qu'Il a donnés au Peuple juif, comment a-t-Il pu permettre la destruction du *Beth Hamikdash*, d'autant plus qu'elle s'est produite sur Son ordre ?

Si le Peuple juif ne méritait pas le *Beth Hamikdash*, Il aurait pu simplement le cacher, comme Il le fit avec le *Michkane* (le Sanctuaire du désert).

On peut donc en déduire que la destruction du Temple avait comme but ultime qu'il soit remplacé par un édifice encore plus beau. C'est ainsi que nous lisons dans le *Midrach* que la destruction était conditionnée par sa reconstruction par D.ieu, de sorte que chaque moment du processus de destruction constituait, en réalité, une partie de la reconstruction.

Cela conduit à une conclusion extraordinaire concernant la destruction du Premier Temple et encore plus du second.

La construction du troisième *Beth Hamikdash* n'est pas quelque chose qui commencera dans le Monde Futur mais, au contraire, elle a immédiatement commencé dès la destruction du second Temple.

Et c'est bien là que réside la raison d'être de la destruction : D.ieu désirait le "rectifier". Plutôt que d'être un édifice construit par l'homme, donc ne pouvant durer éternellement, Il désirait le construire Lui-même et donc qu'il perdure à tout jamais.

Il en va de même pour l'exil en général et tout particulièrement pour l'ultime exil présent. Selon notre perception, la Délivrance devrait commencer longtemps après le début de l'exil. Mais dans une dimension plus profonde, elle a commencé dès le début de l'exil. (Suite p.2)

En fait, le but de l'exil est que notre service, durant cette époque, amorce l'élévation qui se réalisera à l'Ère de la Délivrance. C'est ainsi que les premiers instants de l'exil font partie intégrante de la Délivrance future.

A la lumière de ce qui précède, la contradiction relevée ci-dessus se trouve résolue.

A l'intérieur de l'exil lui-même, et même des moments les plus sombres (juste avant le 9 Av), l'on a la possibilité de percevoir le futur *Beth Hamikdash*. Cela nous permet de surmonter les difficultés de l'exil de sorte que notre service divin se pratique de la manière la plus enthousiaste et investie possible. Cela à son tour permet la révélation du troisième *Beth Hamikdash*, de sorte que cette "vision" devient irréversible et active la véritable apparition du Temple, avec la venue du Machia'h.

CHABBAT VAET'HANANE

17 Août - 16 Av

Chabbat Na'hamou

Allumage 20h25 - Fin 21h29

Pérek III

Ven. 16/08 : Tou BeAv - pas de Ta'hanoun

Heure limite du Chéma

Du 14 au 18/08 1^{ère} h 9h18 2^{ème} h 10h09

- LA PARACHA EN BREF -

VAET'HANANE (DEUTÉRONOME 3,23 - 7,11)

Moïse raconte au peuple comment il a imploré D.ieu afin qu'il lui soit permis d'entrer sur la terre d'Israël. Cependant, D.ieu lui a opposé un refus, lui commandant de gravir une montagne pour apercevoir, de son sommet, la Terre Promise.

Continuant sa "répétition de la Torah", Moïse fait le rappel de l'Exode d'Égypte et du Don de la Torah : des événements sans aucun précédent dans l'histoire de l'humanité. Car " un peuple a-t-il jamais entendu la voix de D.ieu parlant au milieu du feu, comme toi tu as entendu [...] et a survécu ? [...] A toi, il t'a été montré, pour savoir que l'Éternel est D.ieu [...], qu'il n'existe rien d'autre que Lui".

Moïse prédit cependant qu'au cours des générations futures, le peuple s'éloignera de D.ieu, qu'il servira des idoles et sera exilé de sa terre, dispersé parmi les nations. Mais alors, ils chercheront D.ieu et reviendront au respect de Ses commandements.

La paracha Vaet'hanane contient aussi la répétition des Dix Commandements et les versets du Chéma qui expriment le fondement de la foi juive : l'unité de D.ieu (" Écoute Israël, l'É.ternel est notre D.ieu, l'É.ternel est Un ") avant de commander l'amour de D.ieu, l'étude de Sa Torah, le port des téfilines (les phylactères) et la pose d'une mézouza aux portes de nos habitations.

Dans la Paracha *Vaet'hanane*, Moché dit au peuple : "Sache aujourd'hui, et plante-le dans ton cœur, que D.ieu est le Seigneur dans les Cieux En-Haut et sur la terre en bas ; il n'existe rien d'autre".

Nos Sages commentent : "Il n'y a rien d'autre" : dans l'univers entier."

Le verset implique qu'il existe un ordre dans la progression de la compréhension de l'Unité de D.ieu : il est plus facile pour l'être humain de comprendre l'Unité de D.ieu quand il se réfère aux "Cieux En-Haut". Par la suite, il arrive à réaliser que cette unité s'applique également sur "la terre en bas." Et en dernier ressort, il saisit que l'unité de D.ieu s'étend à "l'univers entier."

Qu'est-ce qui pourrait conduire l'homme à penser que, à D.ieu ne plaise, Son unité ne s'étend que dans les Cieux ? Pour quelle raison le verset doit-il mentionner spécifiquement qu'elle s'étend également sur la terre et dans tout l'univers ?

Rabbi Chnéor Zalman explique que, puisque la création a émergé d'un néant absolu, "*Yéch Méayine*", la force créatrice Divine doit constamment l'habiter pour que les créatures puissent continuer à exister. Si cet élan créateur venait à se retirer, ne serait-ce qu'un instant, la création retournerait à son état originel de néant absolu.

C'est dans ce contexte que Rabbi Chnéor Zalman cite le Baal Chem Tov, à propos du verset : "Éternellement, ô D.ieu, Ton œuvre se tient dans les Cieux", que la Parole Divine : "que soit le firmament" s'habille perpétuellement dans les Cieux pour les remplir de vie.

Il poursuit en affirmant que cela, bien sûr, s'applique au monde matériel et même aux choses qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les Dix Paroles avec lesquelles D.ieu créa le monde.

L'implication novatrice du commentaire du Baal Chem Tov réside non seulement dans le fait que l'existence perpétuelle de toute la création est éternellement dépendante de la force créatrice de D.ieu, mais également que cette force créatrice est présente à l'intérieur des entités créées elles-mêmes.

La logique suggérerait que cette présence intérieure ne s'applique qu'aux créatures célestes qui, étant des êtres spirituels, constituent des réceptacles appropriés pour la Divinité. Nous pourrions donc être amenés à penser qu'eux également doivent constamment dépendre de l'élan vital créateur et qu'il ne les habite pas.

C'est la raison pour laquelle le verset vient nous enseigner que cette Unité Divine s'applique également à "la terre en bas", à ces êtres mentionnés dans les Dix Paroles. Et cela est également vrai même pour les formes de vie inférieures, pour "tout l'univers", y compris pour les êtres qui sont tellement bas qu'ils ne sont pas mentionnés dans les Dix Paroles.

Cette progression, les Cieux, la terre, l'univers, existe également dans le service spirituel de l'homme.

Pour pouvoir s'assurer d'un service divin adéquat, l'on doit se préparer durant le sommeil de la nuit précédente. En effet, à ce moment, l'âme monte et reçoit sa nourriture spirituelle. A notre réveil, nous entamons un jour nouveau, revitalisés par une force céleste.

Par la prière, nous veillons à ce que notre âme, ainsi revigorée, soit ressentie dans notre corps et dans tout notre être. Car le corps du Juif, étant donné le rôle qu'il joue dans l'accomplissement de la Torah et des Mitsvot, est comparable aux espèces matérielles, nommées dans les Dix Paroles, les plus saintes.

Finalement, l'homme parvient au troisième niveau dans son service : celui qui consiste à imprégner "l'univers entier" de spiritualité, y compris ces choses trop basses pour avoir leur place dans les Dix Paroles. Cela révèle que l'unité de D.ieu est identique dans les Cieux, sur la terre et dans tout l'univers, qu'"il n'existe rien d'autre".

CHABBAT EKEV 24 Août - 23 Av

Allumage 20h13 - Fin 21h16

Pérek IV

Bénédictio du mois

Molad : Ven 30/08 à 17h 6mn et 4 'halakim

1^{er} et 2^{ème} jours de Roch 'Hodech :

Chabbat 31/08 et Dim. 01/09

Mer 21/08 : Hiloula de Rabbi Lévi Its'hak

Heure limite du Chéma

Du 19 au 23/08 1^{ère} h 9h22 2^{ème} h 10h12

Du 24 au 28/08 1^{ère} h 9h25 2^{ème} h 10h14

- LA PARACHA EN BREF -

EKEV (DEUTÉRONOME 7,12 - 11,25)

Dans la paracha de Ekev ("Parce que"), Moïse poursuit ses admonestations : il promet aux Enfants d'Israël que, s'ils accomplissent les commandements (Mitsvot) de la Torah, ils connaîtront la prospérité sur la Terre dont ils s'approprient à prendre possession, conformément au serment fait par D.ieu à leurs ancêtres.

Il rappelle aussi les manquements commis par la première génération constituée en peuple : le veau d'or, la rébellion de Kora'h, la faute des espions, leurs accès de colère contre D.ieu à Taveirah, Massah et Kivrot Hataavah (" les Sépulcres de la Concupiscence") : " Vous vous êtes rebellés contre D.ieu depuis le jour où je vous ai connus", leur dit-il . Mais il souligne aussi la bienveillance divine, le pardon des fautes et les Secondes Tables de la Loi données après leur repentance.

Les 40 années passées dans le désert, ajoute-t-il, des années pendant lesquelles chacun fut nourri par la manne venue du ciel, leur ont enseigné que " l'homme ne vit pas seulement .../...

de pain, mais l'homme vit par la parole émise de la bouche de D.ieu". Moïse décrit la terre d'Israël comme un pays "ruisselant de lait et de miel", béni par les "Sept Espèces" (le blé, l'orge, le raisin, la figue, la grenade, l'huile d'olive et la datte), le lieu où s'exerce, par excellence, la Providence de D.ieu dans Son monde. Il commande au peuple de détruire les idoles des anciens maîtres de la terre et de ne pas se laisser gagner par un sentiment d'arrogance qui lui ferait croire que "sa puissance et la force de mes mains m'ont apporté cette richesse".

Un passage essentiel de la paracha est constitué par le second paragraphe de la prière fondamentale du Chéma qui reprend les commandements contenus dans le premier en les assortissant des bénédictions liées à leur accomplissement et des conséquences négatives résultant de leur négligence (famine et exil). Ce passage est également la source du commandement de prier et comporte une référence à la résurrection des morts lors de l'ère messianique.

EKEV

Ekev est l'une des "Sept (*Parachiot*) de Consolation". Puisque la *Haftara* qui lui est associée évoque la Délivrance, nous devons en conclure que cette *Paracha* le fait également.

Nous nous trouvons actuellement dans une situation d'exil, et l'on peut donc mieux comprendre le concept de Délivrance en commençant par réfléchir à l'exil et à ses causes sous-jacentes. En en prenant conscience, nous serons mieux à même de les rectifier, ce qui nous conduira à la Délivrance.

Cela peut être illustré par l'analogie avec une personne malade qui peut décrire sa maladie. Elle consulte alors un médecin et sait quoi lui dire. Le médecin, à son tour, saura donc comment la soigner. Ainsi, la prise de conscience de la maladie et de ses symptômes est déjà en elle-même "la moitié de la guérison."

Il en va de même pour l'exil. Connaître sa cause est le commencement de la Délivrance, car savoir ce qui l'a suscité encourage le peuple à se soigner et donc à parvenir à la guérison.

Dans la *Paracha Ekev*, Moché fait un retour sur le séjour de quarante années du peuple dans le désert, lieu qu'il décrit comme "immense et effrayant, rempli de reptiles, de serpents brûlants et de scorpions."

Tous ces termes ne désignent pas seulement le désert, mais également notre exil présent, "le désert des nations." Connaître ces détails constitue, en fait, une consolation car lorsque nous savons comment nous extirper du désert, et agissons pour cela, nous le faisons cesser.

La description du désert comme "immense" nous permet de comprendre la raison première pour laquelle l'exil est appelé "le désert des nations". En effet, les Juifs s'y trouvent en minorité, tout comme un désert est un lieu très peu peuplé.

Cela risque, hélas, de conduire les Juifs à considérer le désert comme réellement "immense", et la déjudaïsation de l'environnement si vaste qu'ils se sentent incapables de résister à sa culture et à ses mœurs qui semblent les engloutir.

En réalité, absolument rien ne peut entraver un Juif dans son service spirituel de Torah et de Mitsvot. Quand il se comporte avec fierté et montre sans honte son judaïsme, alors "toutes les nations du monde observent que le Nom de D.ieu est sur toi, et elles te craignent."

En revanche, lorsqu'il pense que "le désert des nations" est "immense" et qu'il se considère lui-même comme "infime", cela en soi perpétue ce statut d'exilé.

Penser que le monde est "un désert immense" peut mener à une régression encore plus importante. Non seulement un tel individu se considère comme minuscule en comparaison de "l'immense désert", mais il ressent une peur abjecte, pensant que "l'autre" a le contrôle total sur sa personne. Il a alors peur d'agir comme un Juif même lorsqu'il ne se trouve pas en contact direct avec le monde car, craint-il, peut-être quelqu'un de "l'immense et redoutable désert" sera au courant de ses actes de Juif, bien qu'ils soient accomplis dans l'intimité de sa maison.

Cela aboutit à être mordu par le "serpent" que nos Sages décrivent comme possédant "un venin torride". En termes spirituels, cela signifie que la personne s'absorbe tant dans la chaleur et les passions du monde qui l'entoure qu'elle en perd peu à peu sa passion pour le judaïsme.

Cette absorption conduit à sa rencontre avec "le serpent brûlant", étant si mordu par la passion des choses du monde que le feu du judaïsme s'éteint totalement. Alors "le froid venin" du scorpion peut agir, rendant ses victimes totalement "froides" devant les sujets spirituels.

Reconnaître que le manque de ténacité dans "le désert immense" mène à tous ces problèmes rend possible pour le Juif le fait de précipiter la fin de

l'exil, en affirmant fièrement son judaïsme et en se dirigeant vers la Délivrance, avec l'arrivée immédiate de Machia'h.

CHABBAT REEH 31 Août - 30 Av

Allumage 20h01 - Fin 21h03

Pérek V

Heure limite du Chéma

Du 29/08 au 02/09 1^{ère} h 9h29 2^{ème} h 10h16

**Chabbat 31/08 et Dim. 01/09 :
1^{er} et 2^{ème} jours de Roch 'Hodech**

Lun. 02/09 : Début des Seli'hot Séfarades

- LA PARACHA EN BREF -

REEH (DEUTÉRONOME 11,26 - 16,17)

"Vois", dit Moïse au peuple, "je présente devant vous aujourd'hui la bénédiction et la malédiction" : la bénédiction qui résultera de l'accomplissement des commandements et son contraire de leur abandon. L'une et l'autre seront proclamés sur le Mont Guerizim et sur le Mont Ebal quand le peuple aura traversé le Jourdain.

Le Temple devra être établi "au lieu que D.ieu choisira pour y faire demeurer Son nom". Le peuple y apportera ses sacrifices ; nulle part ailleurs on ne pourra faire d'offrandes à D.ieu. Il reste permis d'abattre, en dehors de ce lieu, des animaux, simplement pour en manger la viande. Le sang, cependant, (qui est versé sur l'autel dans le Temple) ne doit jamais être consommé.

Un faux prophète ou celui qui entraîne son prochain à servir les idoles doit être condamné à mort; une cité idolâtre doit être détruite. Les signes qui permettent d'identifier les poissons et les animaux cachères, ainsi que la liste des oiseaux non cachères sont répétés. (Ils avaient d'abord été mentionnés au chapitre 11 du Lévitique.)

Un dixième de toutes les productions devra être consommé à Jérusalem ou bien être vendu pour de l'argent, lequel servira à acheter des nourritures là-bas et à les y manger. Certaines années, cette dîme est donnée aux pauvres. Les premiers nés du gros et menu bétail doivent être offerts dans le Temple et leur chair est consommée par le Cohen (prêtre).

La Mitsva de charité oblige un Juif à aider son prochain nécessiteux par un don ou un prêt. L'année sabbatique (qui intervient tous les sept ans), toutes les dettes doivent être abandonnées.

La paracha s'achève avec les lois régissant les trois fêtes de pèlerinage, Pessa'h, Chavouot et Souccot, durant lesquelles chacun doit venir "voir et être vu" devant D.ieu au Saint Temple.

LE COIN DE LA HALAKHA -

Quelles sont les coutumes du mois d'Elloul ?

A partir du 1^{er} jour de Roch 'Hodech Elloul (cette année Chabbat 31 Août), on ajoute après la prière du matin et de l'après-midi le Psaume 27, et ce jusqu'à Hochana Rabba (cette année dimanche 20 Octobre) inclus.

Le Baal Chem Tov a instauré la coutume de dire chaque jour du mois d'Elloul - cette année à partir du dimanche 1^{er} Septembre - 3 Tehilim (Psaumes), et ce jusqu'à la veille de Kippour. Puis le jour de Kippour, on en dit 9 avant la prière de "Kol Nidré", 9 avant de dormir, 9 après la prière de "Moussaf" et 9 à la fin de Kippour, de façon à terminer les 150 Psaumes.

A partir du second jour de Roch 'Hodech Elloul (cette année dimanche 1^{er} septembre), on sonne chaque jour du Choffar, excepté Chabbat et la veille de Roch Hachana.

Dans un discours 'hassidique, Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi explique que, durant tout le mois d'Elloul, "le Roi est dans les champs", c'est-à-dire que D.ieu est encore plus proche de chacun d'entre nous, accueille chacun avec un visage bienveillant et nous pouvons tout Lui demander. C'est pourquoi il est plus facile d'opérer un retour sincère à D.ieu en augmentant les dons à la Tsedaka (charité) et la ferveur dans la prière.

On a l'habitude de faire vérifier par un Sofer (scribe) expérimenté les Mezouzot et les Téfilines.

On écrit à ses amis et connaissances pour leur souhaiter d'être inscrits et scellés pour une bonne et douce année. *F.L.*

LE RECIT DE LA SEMAINE - PROCHE DU CIEL

Certains opposants du Baal Chem Tov décidèrent de mettre un terme une fois pour toutes à ses activités et à la diffusion de ses enseignements 'hassidiques. Pour cela, ils n'hésitèrent pas à prendre des mesures drastiques : 250 Rabbanim se réuniraient dans un endroit tenu secret et prononceraient un 'Hérem, l'excommunication (une mesure d'une extrême gravité au regard de la loi juive). Chacun d'entre eux jura de ne révéler à personne ni le lieu, ni la date ni l'objet de cette réunion. Le jour dit, deux cent cinquante participants arrivèrent discrètement, annoncèrent le mot de passe convenu et se faulfilèrent dans la salle.

Alors que la réunion allait commencer, un des gardes annonça : "Messieurs les honorables rabbins ! J'ai le regret de vous prévenir qu'il est arrivé une terrible erreur : Vous n'étiez supposés être que 250, or il y a ici 251 personnes qui ont bien donné le mot de passe correct ! Quelqu'un parmi vous n'a pas été invité !".

Abasourdis, les participants se regardèrent mutuellement en se demandant qui était l'intrus. De plus, puisque chacun avait juré de garder le secret... comment l'intrus avait-il eu connaissance de la réunion ?

Visiblement choqué, l'un des organisateurs se leva et frappa du poing sur la table : "Avec la puissance de la Torah, le *Beth Din* (tribunal rabbinique) exige que l'intrus se fasse connaître et nous révèle la raison de sa présence !".

Un silence glacial suivit cette annonce, mais un homme déterminé s'avança : "Je m'appelle Israël ben Éliézer. Je suis celui que vous cherchez à excommunier. Cependant, vous devez savoir que la manière dont vous agissez est contraire à la Torah !".

Le bref soulagement qui avait suivi ses premières paroles fit place à de la curiosité, et la tension monta. Il poursuivit :

"La Torah affirme que nul n'a le droit de juger son prochain en son absence. Elle exige aussi que les juges se livrent à une enquête approfondie, interrogent des témoins, s'assurent de la véracité des faits reprochés et demandent à l'accusé de s'expliquer. Or vous êtes ici 250 Rabbanim prêts à me juger avec la plus extrême sévérité en mon absence et sans avoir vérifié les allégations de mes accusateurs !".

Qui peut décrire la gêne et l'embarras des Rabbanim ? Le Baal Chem Tov avait clairement raison ! L'un d'entre eux prit la parole :

- Comment avez-vous su que nous étions réunis à votre propos ? Lequel d'entre nous a brisé le secret ?

- Aucun d'entre vous ne m'a rien révélé, répliqua le Baal Chem Tov. Votre projet m'a été révélé du Ciel afin que je puisse venir en personne et empêcher des Rabbanim aussi distingués que vous de transgresser une loi de la Torah. De plus, vous devez savoir que vous êtes en fait les *Guilgoulim* (réincarnations) des 250 chefs de tribu qui ont rejoint les rangs de Kora'h quand celui-ci s'est révolté dans le désert contre la direction de Moché (Moïse). Si je ne vous arrête pas avant que vous concrétisiez votre sinistre projet, le résultat risque d'être aussi terrible que le sort qui a frappé Kora'h et ses acolytes !

En entendant ces paroles, tous les Rabbanim tremblèrent et, honteux d'avoir été ainsi démasqués, annulèrent bien vite la réunion. Ils avaient compris que tout ceci n'était pas à traiter à la légère et que le fondateur du mouvement 'hassidique était vraiment un homme saint.

Impressionné, un des Rabbanim présents, Rav Éliézer Chlomo Shick, s'approcha respectueusement du Baal Chem Tov :

- Je vois que vous êtes un homme exceptionnel, un homme proche de D.ieu. Je voudrais vous demander votre appréciation à propos d'un livre que j'ai écrit, un commentaire du Cantique des Cantiques que je suis sur le point de faire relier.

Le Baal Chem Tov prit le livre, le feuilleta quelques secondes puis déclara : - Votre commentaire est excellent. Vous avez expliqué tous les versets, sauf celui qui évoque *Arougat Habossem* ("*Parterre du Parfum*")...

L'auteur du livre était doublement stupéfait : comment le Baal Chem Tov pouvait-il prétendre avoir lu la centaine de pages en moins d'une minute ? De plus, il était certain d'avoir fourni une explication de ces mots ! Il protesta, et le Baal Chem Tov lui demanda alors de le lui montrer : il reprit le livre, trouva la page précédente et la suivante mais, à son grand étonnement, son explication manquait. Certainement l'imprimeur l'avait oubliée ! Oui, il n'avait plus de doute, le Baal Chem Tov était bien doué de pouvoirs surnaturels.

- Que dois-je faire maintenant ? s'inquiéta-t-il.

- Vous devez nommer votre livre *Arougat Habossem*, répondit simplement le Baal Chem Tov.

Inutile de préciser que l'auteur d'*Arougat Habossem* devint un fervent partisan du mouvement 'hassidique naissant.

Rav Sholom DovBer Avtzon - avtzonbooks@gmail.com, trad. F.L.

REEH - Tiré d'un enseignement du Rabbi de Loubavitch

Ce qui nous interpelle d'emblée, à propos de la *Paracha Reéh*, est son nom, qui signifie : "Vois ..." Comme cela est apparu dans les deux *Parachiot* précédentes, Moché demanda à D.ieu de laisser le Peuple juif percevoir la Divinité comme lui-même en était capable, avec cette même clarté, associée au sens de la vue. Mais D.ieu n'accéda pas à sa requête. La génération de la conquête de la Terre Sainte (et toutes les générations futures jusqu'à la Rédemption ultime) ne serait capable de ne percevoir la Divinité qu'indirectement, grâce au sens de l'ouïe.

Comment se fait-il donc que Moché entame la *Paracha* suivante par son adresse au peuple qui commence par "Vois" ?

La raison pour laquelle D.ieu refusa la demande de Moché, mais maintint plutôt le peuple au niveau d'une perception transmise par l'ouïe, tient aux avantages qu'il y a au fait d'entendre sur celui de voir.

Quand une personne doit établir et préserver la conscience Divine, en se battant contre "la loi" du monde matériel, sa perception s'en trouve infiniment plus profonde qu'elle ne l'aurait été si elle avait été basée sur une révélation directe mais extérieure (par le don Divin de la vue).

Étant donné que le dessein de la création est d'imprégner toutes les strates de la réalité, il est clair que ce but ne peut être atteint que si notre conscience Divine commande toutes nos autres facultés mentales et émotionnelles. Cela ne peut bien évidemment se produire que si nous raffinons ces facultés et les détournons de leur perspective matérialiste initiale.

En revanche, à un niveau subtil et subliminal, D.ieu accepta malgré tout la requête de Moché. Nous possédons tous la conviction absolue de "voir" la Divinité, enfouie profondément dans notre psychisme.

Et c'est grâce à cela que nous pouvons surmonter les appels du matérialisme qui menacent de nous désorienter.

Mais outre tout cela, le fait d'avoir "entendu", avec succès, la Divinité, de méditer et de contempler la réalité Divine suffisamment profondément pour nous affecter et nous raffiner, a pour conséquence de permettre à cette "vue" subliminale de faire surface.

Notre perception brouillée de la réalité est éclaircie par nos efforts laborieux, si bien que notre esprit et notre cœur renvoient cette lumière Divine. Nous "voyons" la Divinité avec la même clarté que la génération du désert qui vécut une révélation Divine directe.

Mais notre avantage tient au fait que cette "vue" s'est ancrée suite à notre travail personnel méthodique pour nous améliorer. C'est pourquoi, après nous avoir enjoins d'"écouter", Moché nous demande ici de "voir".

Reéh comporte une très grande variété de sujets. Moché y commence sa répétition des questions législatives évoquées dans les trois précédents livres de la Torah, couvrant les lois des sacrifices, de l'idolâtrie, de la *cachérouit*, de la charité, de l'année chabbatique, de l'esclavage et des fêtes. C'est ainsi que l'objet de cette *Paracha* évolue, des tenants de base du Judaïsme tels qu'ils sont discutés dans les premières parties du livre de *Devarim* (*Deutéronome*), jusqu'aux devoirs spécifiques du Juif. Ce sujet restera d'ailleurs celui des trois *Parachiot* suivantes.

A la lumière de ce qui précède, l'on comprend que la brève introduction de Moché - déclarant qu'en effet l'on peut parvenir à une perception visuelle de la Divinité - constitue la transition qui réunit les trois premières *Parachiot* de *Devarim* et les quatre suivantes, qui mettent l'accent sur l'aspect législatif.

Il nous a été promis que nous pouvons en fin de compte recevoir le don d'une perception directe de D.ieu et d'une relation directe avec Lui. Il nous est alors enjoint de répondre avec des efforts continus et renouvelés pour raffiner et élever le monde (par le respect des lois citées) jusqu'à ce que lui aussi soit capable d'être un réceptacle pour la Divinité, directement, "et la gloire de D.ieu se révélera et toute chair la contempera."

Veillez ne pas transporter ce feuillet pendant le Chabbat dans le domaine public

LA SIDRA DE LA SEMAINE

Directeur Rav Lahiany ~ Diffusion Arié Rosenfeld

10, rue Lazare Carnot - 38000 Grenoble - Tél 04 76 43 38 58 - 04 85 02 84 47

www.habadgrenoblealpes.com Email : grenoblehabad@gmail.com

Durant le mois
d'Août,
retrouvez le
Sefer
Hamitsvot
du Rambam sur
loubavitch.fr